

Montréal, le 10 mars 2009

Madame Colette Fraser, greffière adjointe
Ville de Montréal
Direction du greffe
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Objet : Avis concernant la délivrance d'une approbation d'un plan de réhabilitation
N/Réf. : 7610-06-01-0692810

Madame,

Nous vous informons que nous avons approuvé un plan de réhabilitation en vertu de l'article 31.54 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Vous trouverez copie de l'approbation en annexe : cette dernière vise le terrain décrit comme étant situé sur les lots 2 494 459 et 2 494 355 du cadastre du Québec, à Montréal.

Nous vous rappelons que la LQE prévoit à l'article 31.68 que :

« Toute municipalité doit, sur la base des avis inscrits sur le registre foncier, en vertu des articles 31.44, 31.47, 31.58 et 31.59, constituer et tenir à jour une liste des terrains contaminés situés sur son territoire; cette obligation s'applique également, compte tenu des adaptations nécessaires, à tout organisme qui, en vertu des dispositions du deuxième alinéa de l'article 31.47 ou du troisième alinéa de l'article 31.58, reçoit du ministre copie de l'un des documents mentionnés dans ces dispositions. Les informations contenues dans cette liste ont un caractère public. La délivrance par la municipalité de permis de construction ou de lotissement relatifs à un terrain inscrit sur cette liste est subordonnée aux conditions mentionnées aux articles 120 et 121 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. »

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 873-5662
Courriel : yves.valiquette@mddep.gouv.qc.ca
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

Lors de l'adoption des modifications à la LQE, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) a également été modifiée afin de préciser le rôle des municipalités dans la gestion des terrains contaminés. Nous vous invitons à consulter le lien Internet suivant afin de vous familiariser avec ces modifications : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/sol/terrains/protection.htm#loi72>.

Si toutefois vous désirez d'autres renseignements, n'hésitez pas à vous adresser à monsieur André Antoine, que vous pouvez rejoindre au numéro de téléphone suivant : 514 873-3636, poste 250.

Recevez, Madame, nos salutations les meilleures.

La directrice adjointe de l'analyse et
de l'expertise de Montréal et Laval,



Brigitte Bérubé, chimiste, M.Sc.

BB/AA/

p.j. Approbation d'un plan de réhabilitation

Québec, le 5 mars 2009

APPROBATION D'UN PLAN DE RÉHABILITATION
(article 31.54)

Gestion Manoir St-Joseph inc.
7064, Croissant de la Berge
Anjou (Québec) H1J 2Z2

N/Réf. : 7610-06-01-0692810
400562001

Objet : Réalisation d'un plan de réhabilitation

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'approbation du plan de réhabilitation datée du 19 décembre 2008, reçue le 19 décembre 2008 et complétée le 10 février 2009, j'approuve, conformément à l'article 31.54 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), la réalisation dudit plan, tel que décrit dans les documents intitulés « Plan de réhabilitation environnementale de la propriété sise aux 10111 et 10175, avenue Papineau à Montréal » et « Plan de démantèlement des infrastructures présentes situées au 10111, 10175 et 10185, avenue Papineau à Montréal », les documents qui s'y rapportent et qui en font partie intégrante, le tout résumé ci-dessous :

- Démanteler les 2 bâtiments présents sur le terrain et gérer les matériaux conformément aux lois et règlements existants;
- Excaver tous les sols présentant des concentrations supérieures à l'annexe I du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains et les gérer conformément à la grille de gestion des sols contaminés excavés de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés;
- Récupérer l'eau contaminée et la gérer conformément aux lois et règlements existants. À l'échéance des travaux, aménager des puits d'observation pour le suivi de l'eau souterraine.

Le projet est situé à l'emplacement ci-après :

10111, 10175 et 10185, avenue Papineau, lots 2 494 459 et 2 494 355 du cadastre du Québec, arrondissement Ahuntsic – Cartierville, à Montréal.

APPROBATION D'UN PLAN DE RÉHABILITATION
(article 31.54)

- 2 -

N/Réf. : 7610-06-01-0692810
400562001

Le 5 mars 2009

Les documents suivants accompagnent le plan de réhabilitation :

- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 19 décembre 2008, signée par Annie Saint-Aubin, géo., concernant la demande d'approbation d'un plan de réhabilitation et à laquelle étaient annexés :
 - document intitulé « *Évaluation environnementale Phase I – Propriété sise au 10175, rue Papineau, Montréal, arrondissement Ahuntsic – Cartierville (Québec)* », préparé par Terrapex Environnement Ltée, daté du 31 octobre 2003, signé par Isabelle Papineau, B.Sc. et Virginie Renty, ing.;
 - document intitulé « *Rapport No 14639-E1 – Caractérisation préliminaire Phase I – Lots 2 494 355 et 2 494 459 – Intersection nord-est de l'avenue Papineau et de la rue Sauriol est – Arrondissement Ahuntsic – Cartierville, Montréal (Québec)* », préparé par Quéformat Ltée, daté du 9 juillet 2008, signé par Eugénia Radvan, B.Ing. et Nancy S. Berranger, géologue, ÉESA.;
 - document intitulé « *Rapport No 14639-GE2 – Caractérisation préliminaire Phase II et étude géotechnique – Lots 2 494 355 et 2 494 459 – Intersection nord-est de l'avenue Papineau et de la rue Sauriol est – Arrondissement Ahuntsic – Cartierville, Montréal (Québec)* », préparé par Quéformat Ltée, daté du 16 juillet 2008, signé par Fatima Gabriel, ingénieure, M.Sc.A., Nancy S. Berranger, géologue, ÉESA. et Renald Blanchet, ingénieur, M.Sc.;
 - document intitulé « *Caractérisation environnementale complémentaire – Phase II – Propriété située aux 10111, 10175 et 10185, avenue Papineau, Montréal (arrondissement Ahuntsic-Cartierville) (Québec)* », préparé par Terrapex Environnement Ltée, daté du 17 septembre 2008, signé par Claire Rolet-Merckaert, ing.jr. et Isabelle Papineau, B.Sc.;
 - document intitulé « *Plan de démantèlement des infrastructures présentes situées au 10111, 10175 et 10185 avenue Papineau à Montréal (arrondissement Ahuntsic – Cartierville), Québec – Projet No CM1462.2* », préparé par Terrapex Environnement Ltée, daté du 1^{er} décembre 2008, signé par Mira Dulude, B.Sc. et Annie Saint-Aubin, géo.;

APPROBATION D'UN PLAN DE RÉHABILITATION
(article 31.54)

- 3 -

N/Réf. : 7610-06-01-0692810
400562001

Le 5 mars 2009

- document intitulé « *Mise à jour d'une évaluation environnementale de site — Phase I — 10111, 10175 et 10185, rue Papineau à Montréal (arrondissement Ahuntsic — Cartierville) (Québec) — Projet No CM1462.2* », préparé par Terrapex Environnement Ltée, daté du 10 décembre 2008, signé par Mira Dulude, B.Sc. et Annie Saint-Aubin, géo.;
- document intitulé « *Plan de réhabilitation environnementale de la propriété sise aux 10111 et 10175, avenue Papineau à Montréal (arrondissement Ahuntsic - Cartierville) — Projet No CM1462.2* », préparé par Terrapex Environnement Ltée, daté du 15 décembre 2008, signé par Claire Rolet-Merckaert, ing.jr. et Annie Saint-Aubin, géo.;
- formulaire et grille d'attestation de l'étude de caractérisation, datés du 19 décembre 2008, signés par Charles Anthony Hawke, expert;
- Avis de contamination inscrit au registre foncier, reçu au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le 28 janvier 2009;
- Courriel de Annie Saint-Aubin au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, daté du 6 février 2009, concernant des précisions supplémentaires sur le projet et auquel était jointe la résolution du conseil d'administration de Gestion Manoir St-Joseph inc.;
- Courriel de Gilles Pontbriand au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, daté du 10 février 2009, concernant des précisions supplémentaires sur le projet.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le plan devra être réalisé conformément à ces documents.

Cette approbation ne dispense pas le titulaire de prendre, le cas échéant, les mesures correctives nécessaires, conformément à toute loi et à tout règlement, pour toute contamination qui serait découverte pendant les travaux de réhabilitation ou subséquemment.

En outre, cette approbation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



Madeleine Paulin
Sous-ministre